

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 126 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Hadj Chick HAOUARIA - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERLIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Christian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Marc BENZI représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Philippe CAMILLIERI représenté par Christel SIMONETTI-ACHARD - Claude DAUMERGUE représenté par Arlette SALVO - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Sabine BERNASCONI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - François FRANCESCHI représenté par Antoine LORENZI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Renaud MUSELIER - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert GUIGUI représenté par France GAMERRE - Catherine JALINOT représentée par René TAVERA - Mourad KAHOUl représenté par Xavier CACHARD - Alain LAURENS représenté par Lucien MERLENGHI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Danielle MILON représentée par Pascal CHAIX - Jean-Louis MOULINS représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Patrick MAGRO - Gilles PAGLIUCA représenté par Mireille FOURNERON - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean MONTAGNAC - Maurice TALAZAC représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Henri RUGGERI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jocelyn ZEITOUN représenté par Patrick MENNUCCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 013-447/08/CC

■ Définition d'emplois créés à la nomenclature

DGRH 08/1499/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de MPM.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- La loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en ses articles 3 et 34 ;
- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative et de la filière technique de la fonction publique territoriale ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, et notamment celle du 17 décembre 2007.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir cinq d'entre eux.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Responsable de la division Crématorium (Direction Générale Adjointe Expertise et Equipements d'Intérêt Communautaire)
- Chargé d'affaires Zones Franches Urbaines (Direction du Développement Economique et des Affaires Internationales)
- Chef de subdivision études sectorisées (Direction de la Circulation)
- Chargé d'études en Aménagement (Direction de l'Urbanisme, du Foncier et de l'Habitat)
- Responsable de la subdivision Sécurité de la Division Exploitation tunnels

Après accomplissement des formalités légales et dans l'impossibilité de pourvoir ces postes par la voie du recrutement d'agents titulaires de la fonction publique, il pourra être conclu des conventions avec des agents non titulaires.

1/ «Responsable de la division Crématorium» inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction Générale Adjointe Expertise et Equipements d'Intérêt Communautaire.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef du service Equipements d'Intérêt Communautaire :

- . Organisation du fonctionnement de la Régie, Gestion du Personnel,
- . Suivi du budget annexe du Crématorium,
- . Elaboration et suivi des marchés à procédure adaptée,
- . Suivi des recettes et du nombre de crémations par la mise en place d'indicateurs,
- . Préparation des réunions du Conseil d'exploitation (ordre du jour....),
- . Etablissement et présentation des rapports aux assemblées délibérantes (Conseil d'Exploitation et Conseil de Communauté),
- . Contrôle de la Qualité du service ,
- . Suivi de la bonne exécution des décisions prises par le Conseil d'Exploitation,
- . Coordination des travaux de rénovation du complexe crématoire St Pierre.

Profil :

- . Bonne connaissance des règles juridiques applicables aux opérations funéraires (formation obligatoire à suivre)
- . Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel)
- . Qualités relationnelles - sens de l'écoute
- . Réactivité, disponibilité, autonomie et discrétion,
- . Sens du travail en équipe

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur principal territorial et au régime indemnitaire y afférent.

2/ « Chargé d'affaires Zones Franches Urbaines » inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction du Développement Economique et des Affaires Internationales

Description du poste : Sous l'autorité du Chef du service aux Entreprises et dans le cadre des « zones franches urbaines » :

- . Accueil, information et conseil aux entrepreneurs candidats à l'implantation
- . Gestion des disponibilités immobilières
- . Mise en relation de l'offre et de la demande immobilières

Dans le cadre du dispositif d'accueil et d'accompagnement des salariés délocalisés et de leur famille :

- Montage et suivi des marchés de sous-traitance pour le logement des familles et l'emploi du conjoint,
- Mise en œuvre du dispositif pour chaque dossier d'implantation concerné : organisation de réunions d'information, conduite d'entretiens individuels pour évaluer les besoins en matière de logement, de scolarité des enfants et d'emploi du conjoint, tenue de permanence d'accueil des familles.

Profil :

- Capacité d'analyse, de conseil, d'organisation, aptitude à la conduite de projet
- Connaissance du fonctionnement des entreprises et des collectivités territoriales

Rémunération : La rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

3/ « Chef de subdivision Etudes Sectorisées » inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et rattaché à la Direction de la Circulation.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef du service Etudes:

- Conception de projets d'aménagement de circulation et de stationnement,
- Gestion des affaires avec encadrement d'une équipe de deux projeteurs,
- Mise en forme des projets en collaboration avec un dessinateur (DAO)
- Relevés, visites et réunions sur le terrain,
- Etablissement de diagnostics, élaboration de solutions et études d'opportunité
- Préparation des programmes annuels
- Présentation des projets
- Relations avec les élus et les services techniques
- Réponses par courrier aux doléances

Profil :

- Bonne pratique de l'informatique (logiciels spécifiques et bureautique)
- Capacité rédactionnelle et relationnelle
- Aptitude à l'innovation, à la synthèse et au travail en équipe
- Expérience appréciée en circulation, transports ou VRD

Rémunération : La rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

4/ « Chargé d'études en Aménagement » inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction de l'Urbanisme du Foncier et de l'Habitat.

Description du poste : Au sein du service Urbanisme - Division Aménagement :

- Suivi des zones d'aménagement concerté communales,
- Pilotage technique et administratif d'opérations de zones d'aménagement concertées (ZAC) communautaires ,
- Coordination de l'ensemble des partenaires et intervenants associés à la réalisation des projets (communautaires et communaux),
- Elaboration de l'ensemble des programmes d'Aménagement d'Ensembles : (montage des dossiers techniques, administratifs et financiers).

Profil : Formation supérieure (Maîtrise de droit, DESS urbanisme), disposant d'une bonne capacité d'analyse juridique, qualités rédactionnelles et esprit d'équipe avéré.

Rémunération : La rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent

5/ « Responsable de la subdivision Sécurité de la division Exploitation tunnels » inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction de la Circulation.

Description du poste : Au sein du service Exploitation Trafic:

- Participation à l'élaboration des dossiers de sécurité des ouvrages,
- Organisation du fonctionnement de la subdivision Sécurité ,
- Planification des fermetures des ouvrages pour des actions de maintenance,
- Gestion du personnel de la subdivision (organisation des cycles et des plannings, mise en place des astreintes, gestion des heures et vacations supplémentaires, suivi des formations...)
- Rédaction des fiches d'incidents, des rapports d'exploitation trimestriels et semestriels des tunnels,

- Gestion des aspects Sécurité de la subdivision,
- Planification et organisations des exercices périodiques de sécurité.
- Rédaction et mise à jour du « document unique » de la Direction
- Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Profil : Bac+5, expérience d'encadrement d'équipes, connaissance particulière des aspects sécurité et incendie, connaissance des marchés publics appréciée.

Rémunération : La rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

- Qu'il y a lieu de modifier le grade de référence d'un agent non titulaire de catégorie A, eu égard aux missions qu'il exerce.

Dans le cadre de ses fonctions de Chef du service Equipements d'Intérêt communautaire, auxquelles l'intéressé a été nommé le 1^{er} novembre 2006, ce dernier exerce de lourdes responsabilités, à la fois techniques, financières et d'encadrement.

Sont en effet à sa charge :

- La gestion du crématorium Saint-Pierre, qui constitue un service public industriel et commercial doté d'un budget annexe, et qui suppose la gestion d'une équipe de 12 personnes, et d'un domaine humainement très sensible ;
- La réalisation de trois projets de cimetières communautaires ainsi que d'un équipement sportif pour un budget total de 15 millions d'euros.

L'intéressé est jusqu'à présent rémunéré en référence au grade d'attaché territorial. Du fait de l'importance de ses missions, il est proposé de lui attribuer une rémunération en référence au grade d'attaché principal, afin de lui ouvrir de meilleures perspectives de déroulement de carrière.

Si cette mesure est approuvée par le Bureau de la Communauté, elle sera actée sous la forme d'un avenant au contrat initial.

Article 2 :

Est autorisée la modification du grade de référence de l'agent non titulaire de catégorie A exerçant les fonctions de Chef de Service Equipement d'Intérêt Communautaire.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous Politique A510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64111 ou, par défaut, 64131.

Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Le Vice-Président Délégué
aux Ressources Humaines

Vincent COULOMB

Bernard MOREL

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI